

LE PROGRAMME

PIRATE

Export réalisé le 09/07/2024

NOS IDÉES VOUS PLAISENT ? PIRATEZ-LES !



SOMMAIRE

| | | |
|--|-------|----------|
| Brevets | | 3 |
| Brevets, Médecine et Santé | | 4 |
| Délai d'entrée d'une œuvre dans le domaine public | | 5 |
| Les brevets dans une société de l'information | | 6 |
| Les brevets à l'ère de l'information | | 7 |
| Rééquilibrer les brevets avec le bien commun | | 8 |
| Réglementation internationale des monopoles sur la production intellectuelles | | 9 |



BREVETS

BREVETS, MÉDECINE ET SANTÉ

Santé, Brevets, Recherche, Communs, Europe

Au programme depuis Janvier 2019

Les pirates s'opposent aux abus fréquents des privilèges de brevet, tels que l'introduction de modifications fantaisistes dans les médicaments alors que la protection par brevet expire. Les pratiques non compétitives telles que le financement de concurrents pour retarder la commercialisation des génériques doivent être activement évitées.

Nous soutenons la mise en place et le financement de méthodes alternatives d'incitation à l'innovation pharmaceutique afin de remplacer progressivement les brevets dans ce domaine. Notre objectif est de rompre le lien direct entre la rémunération des avancées technologiques et le prix final du produit afin que les médicaments soient abordables pour tous.

Les universités et les instituts de recherche devraient pouvoir mener des recherches scientifiques dans les domaines de la santé et de la médecine sans être gênés par des brevets.

DÉLAI D'ENTRÉE D'UNE ŒUVRE DANS LE DOMAINE PUBLIC

Brevets, Société, Communs, Culture

Au programme depuis Avril 2014

Le calcul du délai d'entrée d'une œuvre dans le domaine public doit se faire à partir de la date de publication de l'œuvre et non à partir de la date du décès de l'auteur.

LES BREVETS DANS UNE SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION

Société, Brevets, Technologie, Communs, Europe

Au programme depuis Janvier 2019

Le succès économique dans la société de l'information ne dépend plus uniquement d'inventions technologiques, mais du développement des connaissances et du partage de l'information. Les démarches visant à réguler ces éléments, actuellement, via le système des brevets sont diamétralement opposées à notre revendication pour la liberté de la connaissance et de la culture humaine.

Des brevets ne devraient jamais être accordés pour des « inventions » triviales, mineures, des programmes informatiques, des modèles commerciaux ou des œuvres de la nature. Ces types de brevets entravent le développement d'une société de l'information et aboutissent à la privatisation des biens communs. Les petites et moyennes entreprises informatiques de toute l'Europe prouvent que les brevets sur les logiciels ne sont pas une condition préalable au succès économique. L'innovation doit être rémunérée équitablement, mais cela ne nécessite pas nécessairement l'octroi de privilèges monopolistiques qui étouffent l'innovation et nuisent à l'accès aux biens essentiels.

L'Union européenne, ses États membres et les autres pays industrialisés ne devraient pas obliger les pays moins développés à accepter les dispositions relatives aux brevets susceptibles de nuire à leurs besoins essentiels, à leur santé, à leur éducation ou à leurs possibilités de développement.

LES BREVETS À L'ÈRE DE L'INFORMATION

Brevets, Communs, Europe

Au programme depuis Janvier 2019

Les brevets ont généralement un effet dissuasif sur l'innovation et non un effet stimulant. La brevetabilité des connaissances dans des domaines tels que la génétique et la biotechnologie, ainsi que des logiciels, en fait une menace tangible pour l'avenir de notre société.

Les monopoles sur les plantes et les semences et les litiges juridiques coûteux sur des brevets souvent insignifiants démontrent que ce sont à la fois les innovateurs et les consommateurs qui doivent en payer le prix. Le droit des brevets doit être réformé ou remplacé par une approche qui permette des marchés plus libres et plus équitables au lieu de continuer à freiner l'innovation.

RÉÉQUILIBRER LES BREVETS AVEC LE BIEN COMMUN

Économie, Brevets, Communs, Europe

Au programme depuis Janvier 2019

Les pirates pensent que les brevets n'existent que pour permettre aux grandes entreprises d'étouffer la concurrence avec une avalanche sans fin de brevets triviaux et excessifs. Nous voulons donc mettre fin à la pratique abusive croissante des brevets.

RÉGLEMENTATION INTERNATIONALE DES MONOPOLES SUR LA PRODUCTION INTELLECTUELLES

Brevets, Recherche, Culture, Communs, Europe

Au programme depuis Janvier 2019

Les pirates luttent pour réviser l'accord sur les ADPIC afin de restreindre les droits exclusifs sur les biens immatériels. Nous voudrions que des restrictions similaires s'appliquent à tous les accords commerciaux pouvant inclure des réglementations similaires, et même pire, en matière de brevets et de droits d'auteur.